

# Caroline Yadan

8e circonscription des Français établis hors de France

Chypre, Grèce, Israël, Vatican, Italie, Malte, Saint Marin, Turquie et Territoires palestiniens

## L'actualité de votre députée

JANVIER 2026



**Chers compatriotes,**

Alors que le projet de loi de finances pour 2026 vient d'être adopté, j'ai souhaité vous faire un point sur un sujet qui concerne directement de nombreuses familles : l'avenir de l'enseignement français à l'étranger et la situation du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Vous êtes nombreux à m'alerter sur l'augmentation des frais de scolarité, le manque de visibilité budgétaire et les difficultés d'accès au réseau. Ces inquiétudes sont légitimes. Je mesure pleinement ce que peuvent représenter des hausses parfois étalées sur plusieurs années pour des foyers qui ont fait le choix de l'enseignement français afin de maintenir un lien fort avec notre langue, notre culture et nos valeurs. Le risque est réel de voir certaines familles renoncer, ce qui porterait atteinte à l'accès à l'enseignement, à la mixité sociale et, à terme, à la mission même de ce réseau. C'est pourquoi l'avenir de l'AEFE constitue une priorité de mon mandat et que j'ai engagé de nombreuses actions pour en consolider le modèle.

Avec plusieurs députés des Français établis hors de France, j'ai ainsi cosigné un courrier adressé au Président de la République, Emmanuel Macron, afin d'alerter sur les orientations envisagées pour l'Agence. Nous y avons souligné les risques liés aux hausses de contributions demandées aux établissements (participation financière complémentaire et participation accrue à la rémunération des personnels résidents et détachés) qui feraient peser sur les familles le coût de l'absence de réforme structurelle, sans vision d'ensemble ni concertation suffisante.

Dans le cadre des débats budgétaires, je me suis mobilisée avec détermination, avec mes collègues députés des Français de l'étranger, afin d'obtenir un renforcement des crédits alloués à l'AEFE. L'amendement que nous avons porté a permis d'intégrer 7 millions d'euros supplémentaires pour faire face à la hausse des cotisations des personnels détachés et en limiter les effets sur les établissements, et donc sur les familles. Cette décision ne règle pas toutes les difficultés, mais elle doit permettre de dégager davantage de marges de manœuvre à partir de 2026 afin de limiter autant que possible la répercussion de ces charges sur les frais de scolarité et laisser le temps à la réforme indispensable de l'AEFE de se mettre en place, en bénéficiant notamment des conclusions de la mission en cours de Samantha Cazebonne, sénatrice des Français établis hors de France. Nous avons également demandé que cette enveloppe contribue à freiner la hausse des contributions demandées aux établissements et à stabiliser certains dispositifs essentiels, notamment ceux qui concourent à la transmission de la langue française. Par ailleurs, je participe régulièrement, avec mes collègues députés des Français établis hors de France, à des réunions de travail avec Madame Éléonore Caroit, ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, consacrées à l'avenir de l'AEFE. Ces échanges sont l'occasion de réaffirmer la nécessité d'une réforme cohérente, concertée et soutenable, associant l'Etat, les personnels, les parents d'élèves et les élus.

Cette phase doit permettre de préparer une réforme plus globale et durable de l'enseignement

français à l'étranger, fondée sur des solutions structurelles et pérennes afin de préserver, sur le long terme, l'attractivité et l'accessibilité du réseau.

Ma position est constante : aucune évolution du modèle de financement ne peut être envisagée au détriment des familles, ni au prix d'une remise en cause de l'accessibilité, de la stabilité et de l'identité républicaine du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Je continuerai à mener ce combat avec détermination et avec la responsabilité que vous m'avez confiée.

Caroline Yadan

## MES dernières actualités !!

### POUR LA PRÉServation DE L'ÉTAT DE DROIT EN TURQUIE

En **Turquie**, la dégradation des libertés publiques, de l'indépendance de la justice et du pluralisme politique suscite de sérieuses inquiétudes, en particulier face aux pressions exercées sur l'opposition et la société civile.

C'est dans ce contexte que **j'ai voté la proposition de résolution européenne** de mes collègues Pierre Cazeneuve et Constance Le Grip, que j'avais **co-signée**, afin de **dénoncer ces dérives autoritaires** et de **réaffirmer clairement l'attachement de la France et de l'Union européenne aux valeurs démocratiques fondamentales**.

 Adoptée à l'unanimité !

#### PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE SUR L'ÉTAT DE DROIT EN TURQUIE

**J'ai voté pour** 

*En Turquie, défendre la démocratie, c'est défendre la liberté, la justice et le droit.*



### INTERDICTION DES RÉSEAUX SOCIAUX AUX MOINS DE 15 ANS : J'AI VOTÉ POUR !

**J'ai voté pour la proposition de loi** visant à protéger les mineurs des risques auxquels les exposent l'utilisation des **réseaux sociaux**.

Les réseaux sociaux ont des effets avérés sur la santé mentale des adolescents : dépendance, troubles du sommeil, difficultés scolaires, isolement... Il ne suffit plus d'alerter, il faut agir.



Cet texte permet, notamment :

- ✓ de fixer à **15 ans l'âge minimal d'accès aux réseaux sociaux** ;
- ✓ d'imposer une **vérification d'âge robuste** ;
- ✓ de **responsabiliser les plateformes** ;
- ✓ de mieux **associer les parents** dans l'accès des mineurs aux réseaux sociaux.

Créer une véritable **bulle de protection autour des jeunes**, c'est un devoir collectif. C'est un combat que nous menons en France et en Europe pour faire évoluer les pratiques des plateformes et protéger la santé de nos enfants.

---

En 2024, sur Radio J, j'alertais déjà sur les dangers des réseaux sociaux **en matière de santé publique**, notamment pour les mineurs : exposition à des contenus nocifs, mécanismes d'addiction, atteintes au bien-être et à la santé mentale.

Ma ligne était claire : **retirer massivement TikTok des téléphones des mineurs**, mettre la plateforme en demeure de respecter **les obligations européennes de sécurité et de transparence (DSA)**, et, si elle s'y refuse, **agir sans trembler : interdire TikTok**



**SOUTIEN AU PEUPLE IRANIEN**

« *Il est des pays où la nuit ne tombe pas. Elle s'abat. En Iran, elle est*

devenue une méthode de gouvernement, une arme politique dirigée contre un peuple qui affronte la mort pour gagner sa liberté... »

Ma chronique sur Radio J dans laquelle je reviens sur la répression systématique menée par le régime iranien, le rôle central des femmes dans la révolte, et le silence coupable des démocraties face à une théocratie qui gouverne par la peur.



« L'Iran brûle.  
Mais pas de peur.  
Il brûle de courage.  
Dans l'ombre, un régime assassine.  
Il frappe la nuit. Il massacre la jeunesse. Il tue pour faire taire un peuple qui se lève. »

**Rassemblement en soutien au peuple iranien - 11 janvier 2026**



**Rassemblement en soutien à la contestation en Iran - 4 janvier 2026**



**Manifestation de soutien au peuple iranien - 28 janvier 2026**



**ADOPTION DE MA PROPOSITION DE LOI VISANT À LUTTER CONTRE LES FORMES RENOUVELÉES DE L'ANTISÉMITISME EN COMMISSION DES LOIS !**

Fière de l'adoption en Commission des lois, de ma proposition de loi visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme !

Vous pouvez retrouver l'intégralité des débats, en cliquant [ICI](#).

MA PROPOSITION DE LOI VISANT À  
LUTTER CONTRE LES FORMES RENOUVELÉES  
DE L'ANTISÉMITISME

ADOPTÉE !



Caroline YADAN  
Députée des Français établis hors de France

Lire le texte dans sa version  
consolidée

MA PROPOSITION DE LOI VISANT À LUTTER CONTRE LES FORMES RENOUVELÉES DE L'ANTISÉMITISME



Co-signée par 123 députés,  
de façon transpartisane ;



A fait l'objet, à ma  
demande, d'une analyse  
attentive du Conseil d'État ;



Est soutenue par la majorité  
des acteurs auditionnés dans  
le cadre de mes travaux,  
qu'il s'agisse de la ministre  
Aurore Bergé, de la  
délégation interministérielle  
chargée de l'antisémitisme,  
de l'administration centrale,  
de praticiens du droit,  
d'associations, etc.

Aurore Bergé La « loi Yadan » vient combler un vide face aux formes renouvelées de l'antisémitisme

Le ministre délégué chargé de la lutte contre les discriminations défend la proposition de loi visant à redéfinir l'antisémitisme face « à des haines qui ont changé de visage »

L'

Des

Le

## VISE UNIQUEMENT

- ✓ Le renforcement de la lutte contre l'apologie du terrorisme.
- ✓ La création d'un délit spécifique réprimant les propos appelant à la destruction d'un État reconnu par la République française, en méconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ainsi que des buts et principes de la Charte des Nations unies.
- ✓ Le renforcement du délit de négationnisme prévu par la loi Gayssot

Caroline Yadan

Députée des Français établis hors de France



La lutte contre l'antisémitisme exige de nommer les réalités contemporaines sans renoncer à l'État de droit. C'est précisément l'équilibre que cette proposition de loi cherche à tenir : protéger la liberté d'expression tout en refusant qu'elle serve de paravent à la haine.

LA TRIBUNE  
DIMANCHE

1er février 2024



Caroline Yadan

Députée des Français établis hors de France



## NE PORTE PAS ATTEINTE À

- ↳ une opinion, une cause, un engagement politique.
- ↳ la recherche universitaire, l'enseignement, l'analyse historique, sociologique ou juridique.
- ↳ la critique de l'État d'Israël ou de son gouvernement,
- ↳ le soutien au peuple palestinien,
- ↳ la dénonciation de la situation à Gaza,
- ↳ la qualification juridique de faits au regard du droit international

qui demeurent PLEINEMENT PROTÉGÉS.

Caroline Yadan

Députée des Français établis hors de France



J'ai publié une tribune intitulée, « Combattre l'antisémitisme contemporain n'est pas censurer, mais protéger ».

Elle permettra, je l'espère, de distinguer le vrai du faux et de répondre à ceux qui, par calcul ou facilité, entretiennent la confusion.

À lire



À Bon  
Savoir

Je vous invite à consulter l'édition 2026 du Guide des victimes françaises à l'étranger, visant à aider les ressortissantes et les ressortissants français à faire face à un événement dramatique (décès d'un proche, infraction, attentat, accident collectif, accident de la circulation ou catastrophe naturelle, etc.).

# LE GUIDE DES VICTIMES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER



EDITION 2026

À lire



J'organise régulièrement une **permanence en visio**, le **vendredi de 9h30 à 11h30**, où nous pouvons échanger au cours d'un **entretien individuel de 15 minutes**. La prochaine permanence se tiendra le **vendredi 20 février**, sous réserve de l'agenda parlementaire. Le lien d'inscription vous sera transmis prochainement.

Rejoignez la boucle WhatsApp  
de votre pays de résidence :

Je suis **sur le terrain, à votre service, proche de vous**. C'est la raison pour laquelle j'ai créé des **groupes WhatsApp, spécifiques à chaque pays de la circonscription**, sur lesquelles je communique des **informations pratiques et utiles** pour votre vie quotidienne.  
Vous pouvez également **me joindre personnellement et directement**.

N'hésitez pas à rejoindre celui qui vous concerne :

- : <https://chat.whatsapp.com/LwbI47gZmj5CCso2okCJq>
- <https://chat.whatsapp.com/GLJDX94xJIK83fWprq5JvY>
- <https://chat.whatsapp.com/JBE2fnJI0IQHXC3RKmCsen>
- <https://chat.whatsapp.com/GMu2h2KIDCVDYWam2MjBQT>
- <https://chat.whatsapp.com/Hy0PZmuLYH1CumAAQBaEJA>
- <https://chat.whatsapp.com/FSHcNcudOEhKsjJK66yHqn>

Et mon groupe d'information générale :

<https://chat.whatsapp.com/Hvxz6cMWdBsHNAjwWwdW7Z>

Il présente des ressources utiles et des recommandations quant aux démarches à accomplir par les victimes ou leurs familles et aux structures les mieux à même de les accompagner à l'étranger (notamment les services consulaires), comme dans le cadre du retour en France.



Par mail : [caroline.yadan@assemblee-nationale.fr](mailto:caroline.yadan@assemblee-nationale.fr)  
Par courrier : 126 rue de l'Université - 75007 - Paris  
Par téléphone : 01 40 63 94 05

© 2025 Tous droits réservés

Caroline Yadan, Députée de la 8e circonscription des Français établis hors de France  
126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP

Vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement des données à caractère personnel vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données à caractère personnel. Vous pouvez exercer vos droits en nous contactant par email à caroline.yadan@assemblee-nationale.fr.

Vous pouvez également lire l'intégralité de notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet : <https://carolineyadan.fr/>

Vous recevez cet email car vous êtes abonné à Caroline Yadan.

Pour être retiré de notre liste de diffusion, vous pouvez vous [désinscrire](#)